

L'Etat contre les mosquées radicales

Surveillance, constitution de dossiers, fermetures, procédures judiciaires... Dans le Nord, l'Isère ou le

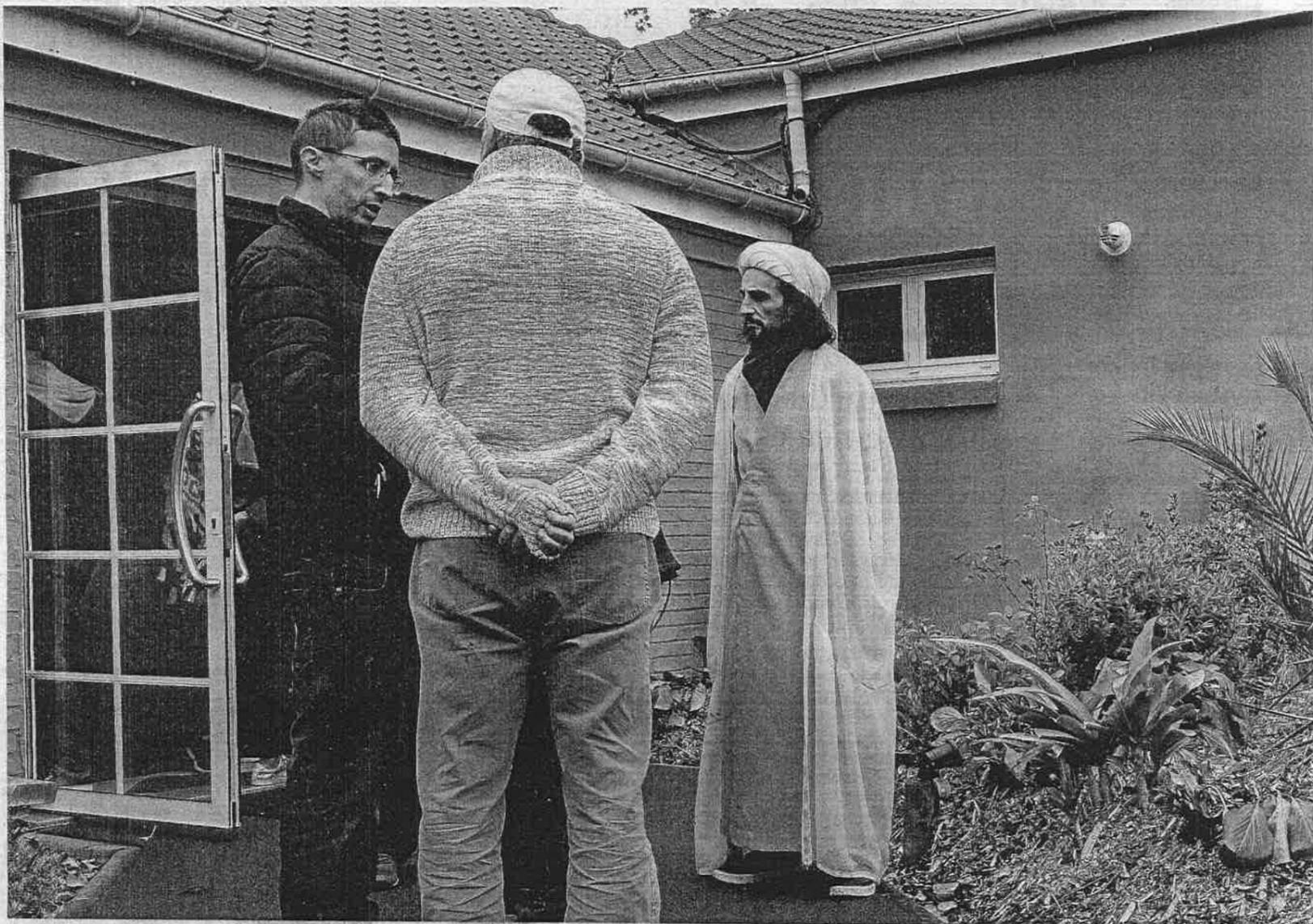
JEAN CHICHIZOLA
ET CHRISTOPHE CORNEVIN @ccornevin

ÎLE-DE-FRANCE, Bouches-du-Rhône, Nord, Isère... À l'ère de « l'imam Google », de la propagande sur Internet et de l'adhésion des terroristes, comme celui de Lyon, aux thèses de Daech « en leur for intérieur », la lutte contre l'islam radical se joue encore dans le monde réel et passe toujours par la fermeture de mosquées ou de centres communautaires tombés aux mains de prédicateurs de la haine.

Un exercice délicat, réclamant vigilance et prudence. Et une procédure complexe, en vertu de la loi sur la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme adoptée en novembre 2017, qui doit respecter l'État de droit face à des adversaires qui savent se montrer procéduriers. Ces derniers mois, trois fermetures ont notamment été ordonnées à Grande-Synthe, Hautmont (Nord) et Grenoble (Isère).

Le Nord est, avec les Bouches-du-Rhône, le Rhône ou l'Île-de-France, un des territoires les plus touchés par la radicalisation islamiste. Pour mieux la prévenir, Michel Lalande, préfet du Nord, a mis en place depuis son arrivée en 2016 un dispositif unique en France, avec, sous son autorité, une déconcentration du signalement et du suivi des cas de radicalisation au niveau de groupes d'évaluation départementaux dans les six arrondissements du département (Lille, Dunkerque, Avesnes-sur-Helpe, Cambrai, Douai, Valenciennes). Chose plutôt inhabituelle, les deux fermetures qu'il a décidées ont visé des extrémistes chiïtes et sunnites.

De façon imagée, Michel Lalande explique la méthode : « Identifier le mal, l'observer et le soigner. » Et les conditions nécessaires : une procédure validée par la justice, une stratégie au long cours défendant les valeurs de la République et un dialogue serein avec les autorités religieuses. Le 15 octobre 2018, treize jours après des visites domiciliaires ayant mobilisé près de deux cents policiers, le préfet du Nord annonçait ainsi la fermeture administrative, pour une durée de six mois, du lieu de culte



et du siège de l'association Centre Zahra France, d'obédience chiïte. Une action engagée après une longue surveillance et des inquiétudes face à de possibles dérives, notamment antisémites. La fermeture est validée par le tribunal administratif le 19 octobre puis par le Conseil d'État le 22 novembre 2018. En-

fin, le 22 mars dernier, Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, propose au chef de l'État de dissoudre les associations Centre Zahra France, Fédération chiïte de France, Parti Anti Sioniste et France Marianne Télé. Ces associations sont accusées de légitimer « de façon régulière le djihad armé tant par les

prêches dispensés que par les écrits mis à la disposition des fidèles et des internautes » et d'endoctriner « la jeunesse du Centre Zahra dans la perspective de la guerre sainte et d'une apologie constante, notamment via Internet, des actions d'organisation telles que le Hamas, le Djihad islamique palestinien et la branche

armée du Hezbollah, toutes inscrites sur la liste des organisations terroristes de l'Union européenne ».

Quelques mois après le coup porté aux ultras chiïtes, le préfet Lalande décidait, le 13 décembre 2018, de fermer pour une durée de six mois la salle de prière salafiste As-Sunnah d'Haut-

Condamnée par la justice à fermer, une école musulmane livre un bras de fer avec les autorités

LA VIRULENTE polémique sur l'école musulmane hors contrat Philippe-Grenier d'Échirolles, en Isère, trouvera-t-elle son épilogue cet été ? Au cœur d'un bras de fer judiciaire et d'une tempête médiatique, le sort de cet établissement à la réputation sulfureuse pourrait être scellé lors d'un procès en appel à Grenoble prévu le 1^{er} juillet.

En première instance, le 12 février dernier, le tribunal correctionnel avait ordonné la fermeture de l'école après que le parquet, lors d'un réquisitoire au vitriol, eut fustigé une institution « nocive », pratiquant l'« obscurantisme » voire le « lavage de cerveau ». Dans le collimateur dès son ouverture, en septembre 2016, après une alerte lancée par les services de renseignement, l'établissement privé est soupçonné d'inciter, comme le soufflé au Figaro un haut fonctionnaire, les « enfants à passer beaucoup de temps à anonner des versets du Coran plutôt que d'apprendre le socle républicain des compétences ». « Nous sommes outrés par de telles accusations alors que le slogan Liberté-Égalité-Fraternité est affiché dans chaque classe et que les responsables de l'école n'ont jamais cessé de souligner leur attachement aux valeurs de la République », assure M^e Michaël Bendavid, qui défend les intérêts de l'association Unicité, gérant l'école Philippe-Grenier. Jamais un musulman radical ne ferait cela, même en appliquant le stratagème de la taqiya pour dissimuler ses opinions. »

Les lourds soupçons des pouvoirs publics se fondent sur des rapports établis au terme de deux contrôles inopinés, menés en mai et décembre 2017, par une équipe de cinq inspecteurs de l'académie de Grenoble. Après leur visite au sein de l'école, attenante à la grande mosquée d'Échirolles, ces derniers ont considéré que les « élèves ne pourront pas acquérir les compétences requises dans le cadre scolaire qui leur est proposé ». Pire, les « indicateurs prélevés » seraient même « en

contradiction » avec les objectifs pédagogiques. Le réquisitoire est impitoyable. Les performances orales et écrites des élèves sont décrites comme « très pauvres et bien en deçà des attentes ». Les contenus culturels sont jugés inexistantes « mis à part les références à l'enseignement religieux », l'enseignement de l'arabe, « vide de contenus culturels », serait « toujours rattaché à l'enseignement religieux car toujours précédé d'une activité de mémorisation du Coran ».

« Faux ! Nous avons montré au tribunal des dessins et des vidéos effectués par les élèves qui prouvent le contraire », s'insurge encore M^e Bendavid qui cite aussi en exemple « un spectacle de théâtre de fin d'année pour lesquels les enfants ont fait le décor ».

« Après l'alphabet, le Coran est invariablement le premier des savoirs à être enseigné, puisqu'il est le fondement de l'instruction »

EXTRAIT DU SITE DE L'ÉCOLE MUSULMANE HORS CONTRAT PHILIPPE-GRENIER D'ÉCHIROLLES

À propos d'un extrait de projet pédagogique de l'école où, au chapitre de « l'identité islamique », il est mentionné que « pendant 5 années (sans compter la maternelle), les élèves seront amenés à évoluer dans un environnement musulman, relativement préservé - incha'Allah - des vices de l'enseignement public ou privé non musulman (...) », Michaël Bendavid fustige avec colère « l'exploitation honteuse d'une phrase déplacée, rédigée par une personne remerciée il y a quatre ans dans un document qui n'avait pas vocation à être diffusé et ne correspond en rien à l'état d'esprit des fondateurs de l'école ».

Sur son site, l'école musulmane revendique : « Après l'alphabet, le Coran est invariablement le premier des savoirs à être enseigné, puisqu'il est le fondement de l'ins-

truction. » Au gré de leur contrôle, les inspecteurs relèvent un texte « très inquiétant », étudié en classes de CE1 et de CE2, qui serait de « nature à effrayer leurs enfants et à leur laisser penser que des mécréants ou des croyants peuvent être exécutés et subir des atrocités parce qu'ils ne renient pas leur foi ». « Ces propos sont stupéfiants et j'aimerais bien voir ce texte », objecte M^e Michaël Bendavid en émettant de gros doutes sur les « interprétations parfois fantaisistes » de l'inspection.

« Contrairement à ce qu'a affirmé le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, que nous avons poursuivi en diffamation, le tribunal a bien compris qu'il n'a pas affaire à des salafistes, poursuit l'avocat. Ce mot ne figure nulle part dans le jugement. C'est d'ailleurs pour cela qu'il a refusé l'exécution provisoire de fermeture que demandait le parquet. »

Toujours sur leur site, les promoteurs de l'école Philippe-Grenier - du nom de ce médecin et homme politique français qui a été le premier député musulman de l'histoire de France - se disent être la cible d'une « administration sourde et froide sous l'ordre de responsables politiques aveuglés par des considérations qui nous dépassent ». « Dès mai 2017, le directeur avait été mis en demeure par l'inspection d'académie », rappellent les autorités préfectorales en insistant sur le fait que la « seconde inspection inopinée, menée en décembre 2017 avec une personne arabophone, n'a pas permis de souligner la moindre évolution favorable ». Et de conclure : « La seule voie possible est judiciaire. »

En dépit d'un courrier du rectorat les enjoignant à rejoindre le giron du public, les pères en kamis et les mères aux hidjabs sombres, parmi lesquels certains seraient ciblés par les services de renseignement, bravent la fermeture en accompagnant leurs enfants le matin. Pour eux, le bras de fer avec l'État ne fait que commencer. ■ C. C.



L'école est un lieu important de détection. (...) Les signaux repérés ne menacent pas la sécurité publique mais on sait qu'ils peuvent conduire à la violence quelques années plus tard.

NICOLAS LEBAS, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DU NORD ET VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

« La radicalisation moins denses et

LE 22 MAI 2018, Emmanuel Macron annonçait que, suivant une « charte transparente », les préfets échangeaient « systématiquement » avec les maires sur les personnes inscrites au Fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste. Le 13 novembre, une circulaire du ministère de l'Intérieur a mis en place « un dialogue renforcé dans le domaine de la prévention de la radicalisation violente » avec une « charte de confidentialité ». Maire de Faches-Thumesnil, dans le Nord, vice-président de la région Hauts-de-France, Nicolas Lebas (UDI) est le premier à avoir signé une convention d'échanges d'informations avec la préfecture.

LE FIGARO. - Comment votre territoire est-il touché par la radicalisation ?

NICOLAS LEBAS. - Ces dernières années, nous avons eu des « signaux faibles ». Notamment dans le champ scolaire avec davantage de mamans voilées ou des mamans d'origine européenne qu'on n'avait pas vues jusque-là voilées aux abords des écoles. Ou encore des associations communautaires occupant des locaux collectifs avec des interrogations sur les activités qu'elles peuvent y mener. Nous avons toujours eu l'habitude de travailler avec le renseignement territorial sur ces questions. Les tensions sont néanmoins plus importantes dans des quartiers de Roubaix, Lille, Tourcoing, Wattrelos, Villeneuve-d'Ascq, et, au-delà de l'agglomération lilloise, à Maubeuge, Haumont ou Denain. On se parle entre maires, on échange avec le préfet et aussi, c'est essentiel, avec les représentants de l'Éducation nationale car l'école est un lieu important de dé-

Une lutte pied à pied

En Savoie, les pouvoirs publics mènent un âpre combat de terrain.

Le responsable du Centre Zahra France, Jamel Tahiri (à droite), se tient à l'entrée du lieu de culte, lors d'une opération ayant mobilisé près de 200 policiers, le 2 octobre 2018 à Grande-Synthe (Nord). P. HUGUEN/AFIP



violence envers les non-croyants ». Des conférences ont par ailleurs été organisées au sein de la salle de prière, ouverte en 2014 dans un ancien café, et des intervenants « ont tenu des propos de même nature ». L'association Assalem, responsable de la salle, saisit aussitôt le tribunal administratif de Lille qui, le 18 décembre, valide la fermeture. Six mois plus tard, la situation est des plus claires : l'imam est reparti pour l'Arabie saoudite et l'association ne semble plus être en état de poursuivre ses activités. À noter qu'en amont de la décision de fermeture, l'État et la mairie

« Très courtois, très habiles, sans jamais un mot qui dépasse, les défenseurs de la mosquée ont mené un travail de lobbying pour plaider leur cause »

UN HAUT FONCTIONNAIRE, SUR LA FERMETURE DE LA MOSQUEE AL-KAWTHAR DE GRENOBLE

s'étaient déjà inquiétés des questions de sécurité dans un lieu de culte de 97 places accueillant 150 à 200 fidèles. Des risques d'incendie et le non-respect des règles pour les établissements recevant du public avaient entraîné la fermeture d'une partie du bâtiment.

Après Grande-Synthe et Haumont, la lutte contre les prêcheurs de la haine a été poursuivie plus au sud en 2019.

À la différence du Nord, l'Isère ne figure pas au nombre des départements les plus touchés par le fléau de l'islam radical. Il n'empêche. « Sur la soixantaine de mosquées et salles de prière qui y sont répertoriées, deux ou trois attirent l'attention des services », confie-t-on en préfecture. Le préfet Lionel Beffre a décidé le 4 février dernier de fermer pour une durée de six mois la mosquée al-Kawthar de Grenoble, drainant près de 400 fidèles parmi les plus « rigoristes » de l'agglomération. Fermeture confirmée par le tribunal administratif. Dans son mémoire de défense, observent les magistrats, le préfet de l'Isère a mentionné « des références religieuses qualifiées de radicales » proférées dans la mosquée

et reprises à de nombreuses reprises sur la chaîne YouTube « comportant de nombreux passages incitant à la haine et à la violence envers les chrétiens et les juifs, légitimant la discrimination et la charia, et justifiant le djihad armé ».

Au total, au moins une « vingtaine d'individus radicalisés » aurait fréquenté al-Kawthar « dont certains ont été interpellés, parfois condamnés pour des faits d'apologie du terrorisme ». « Une petite dizaine est partie en 2013 et 2014 pour faire le djihad dans les zones de combat et d'autres en avaient la velléité », confie au Figaro un fonctionnaire de haut rang. Pointé du doigt pour ses virulents discours « antirépublicains, antichrétiens et antijuifs » qui « légitiment la charia, la supériorité du Coran sur la loi des hommes et la discrimination envers les femmes sommées de porter la burqa », l'imam algérien a préféré s'exiler vers son pays d'origine. Soucieux de mettre un terme au gel des avoirs, particulièrement pénalisant à l'approche du hajj, le très lucratif pèlerinage à La Mecque en août prochain, des responsables musulmans ont tout tenté pour rouvrir cette mosquée de la discorde. En réponses aux menaces de prières de rue brandies par certains de ses partisans, des « barnums » ont été installés afin de permettre aux fidèles de prier sous des

tentes à proximité du village olympique de Grenoble.

Avant le ramadan, un nouveau « collectif musulman métropolitain » a plaidé en faveur d'une réouverture au nom du « vivre ensemble ». Les responsables de la mosquée sont remontés au créneau pour défendre la mise en place d'une « charte républicaine ». Mais cette stratégie de la « main tendue » n'a pas convaincu. Même la proposition d'installations des caméras sur l'édifice, formulée par l'association qui la gère, a été recalée le 23 mai par la commission administrative de vidéoprotection présidée par un magistrat de l'ordre judiciaire. Motif ? « Dossier mal ficelé », lâche un expert.

« Très courtois, très habiles, sans jamais un mot qui dépasse, les défenseurs de la mosquée ont mené un travail de lobbying pour plaider leur cause, mais le mal est trop profond pour changer la situation en quelques semaines », juge un haut fonctionnaire, assurant que le « plus grand flou » régnerait encore sur l'identité des futurs imams, que la « composition de l'association gérant le lieu de culte ne s'est guère renouvelée » et qu'aucun « message correctif » n'aurait été envoyé aux fidèles depuis la fermeture administrative. Elle est prévue pour durer jusqu'au mois d'août. ■

le contrôle, c'est maintenir une vigilance de tous les instants contre la menace terroriste. C'est continuer de fermer les lieux de culte radicalisés. C'est poursuivre l'expulsion systématique des ressortissants étrangers en situation irrégulière qui figurent au FSPRT, le Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste. Nous en avons expulsé plus de 300 au cours des dix-huit derniers mois.

ÉDOUARD PHILIPPE
LORS DE SON DISCOURS DE POLITIQUE GÉNÉRALE
DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LE 12 JUIN

mont. Motif invoqué : « Les idées qui y sont diffusées et les activités qui s'y déroulent provoquent la violence, à la haine et à la discrimination et font l'apologie d'actes de terrorisme. » L'imam saoudien qui y officiait aurait notamment prononcé des prêches ayant « clairement provoqué à la haine et à la

concerne aussi des territoires moins urbains

tection. Les échanges avec la préfecture portent plutôt sur des sujets susceptibles de troubler l'ordre public, voire de menacer la sécurité. Les signaux repérés à l'école ne menacent pas la sécurité publique mais on sait qu'ils peuvent conduire à la violence quelques années plus tard. La radicalisation concerne aussi désormais des territoires moins denses et moins urbains. En 2017, l'Association des maires du Nord a organisé avec la préfecture des formations spécifiques sur la prévention de la radicalisation, notamment pour les maires de communes petites et moyennes. Avec le souci de mieux détecter les signaux faibles tout en évitant de répandre sans raison la paranoïa dans nos territoires.

Un suspect impliqué dans un dossier terroriste a été interpellé dans votre commune en 2017...

Cette personne n'était pas issue d'une famille de la commune, n'y avait pas grandi. Le niveau d'information des maires était alors encore insuffisant et j'ai appris la nouvelle par le déploiement policier dans le quartier concerné. On nous a expliqué les choses après. J'ai alors insisté auprès de la police municipale sur le port systématique du gilet pare-balles, en soulignant qu'on ne savait jamais sur qui on pouvait tomber au cours d'un contrôle de routine. Il a par ailleurs été dit pendant le récent procès bruxellois de Mehdi Nemmouche qu'enfant, il avait vécu pendant 8 à 10 ans dans une famille d'accueil de Faches-Thumesnil. Mais je n'ai pas retrouvé la trace de son passage.

Vous avez été le premier du département à signer avec la préfecture une convention d'échanges d'informations ?

Que vous apporte-t-elle ?

Elle a fluidifié la circulation des informations. Nous sommes dans le périmètre du secret partagé et cela facilite les choses. Nous faisons remonter régulièrement des signaux faibles comme cette histoire récente, au début du ramadan, d'une élève de CM2. Un de ses parents demandait qu'elle vienne à la cantine mais qu'elle y jeûne. On lui a expliqué que la restauration scolaire n'est pas une garderie. Nous avons aussi fait remonter l'information car je considère que faire jeûner une enfant de dix ans constitue une information préoccupante. Je ne suis pas arbitre des préceptes religieux, mais je dois faire respecter le règlement de la restauration scolaire et le principe de laïcité. Je ne souhaite pas que, dans les écoles publiques de la commune, des élèves de CM2 ou plus jeunes encore, puissent jeûner sans qu'une alerte soit lancée. Nous recevons aussi des informations mais, depuis la signature de la convention, nous n'avons pas été alertés sur des éléments graves. L'information sur d'éventuels radicalisés m'est notamment donnée mais, pour notre commune, elle n'est pas significative.

Peut-on améliorer ces échanges ?

Nous n'avons pas encore suffisamment de visibilité sur l'usage des informations que nous communiquons. Le maire n'a pas de retour systématique. Nous voudrions aussi être certains que l'information est bien partagée entre les services de l'État et qu'une solution concrète est trouvée à chaque fois. Nous avons d'ailleurs les mêmes questions sur le problème des violences intrafamiliales, qui se pose avec beaucoup plus d'acuité que la radicalisation. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR J. C.

